

Parcours doctoral de l'Ecole doctorale de Géographie de Paris

Enseignement :

Doctorat en formation initiale

Direction de la thèse

Modalités d'inscription / de réinscription / de dérogation

Obligations des doctorants

Soutenance de thèse

Contacts

Direction de la thèse

Le directeur de recherche est responsable de l'encadrement scientifique du doctorant et s'engage à lui consacrer une part significative de son temps, ce qui suppose le suivi régulier du travail du doctorant et l'établissement d'un calendrier de rencontres régulières. Il aide notamment le doctorant à définir son projet de recherche, en s'assurant en particulier de son caractère à la fois original et formateur, ainsi que de sa faisabilité dans le délai prévu. Il donne son autorisation pour la soutenance et propose, en concertation avec le doctorant, la nomination des rapporteurs et des membres du jury.

Choix du directeur de thèse parmi les enseignants HDR de l'équipe de recherche AHTTEP

- Karen Bowie (> thèses encadrées à l'IPRAUS et à AHTTEP)
- Christian Pédelahore de Loddis (> thèses encadrées à l'IPRAUS et à AHTTEP)
- Serge Wachter (> thèses encadrées à AHTTEP)

L'encadrement scientifique du doctorant peut également être envisagé à plusieurs dans le cadre d'une codirection, d'un comité de thèse ou d'une cotutelle de thèse internationale.

Codirection de thèse

La co-direction est un accord entre deux directeurs (l'un étant obligatoirement HDR ou Professeur). Une lettre du directeur du laboratoire de l'HDR ou Professeur peut formaliser l'alliance pour diriger une thèse. Le co-directeur peut être de la même unité de recherche, de la même université ou d'une autre université française ou étrangère.

Comité de suivi de thèse

Un comité de thèse peut être associé au directeur (ou aux directeurs, en cas de co-direction ou de co-tutelle) pour l'aider dans l'encadrement du doctorant. Un tel comité est vivement recommandé par l'Ecole Doctorale de Géographie de Paris, conformément au vœu de l'Aeres. Cette pratique est appelée à se généraliser ; néanmoins, elle n'est nullement obligatoire. La thèse reste bien sous l'entière responsabilité du directeur.

Le comité se compose, outre le ou les directeur(s) de thèse, de deux membres : le premier membre est désigné par le directeur du laboratoire dès lors que le directeur du laboratoire n'est pas le directeur de la thèse considérée, sinon par son adjoint ; le second membre est désigné par le bureau de l'EDGP. Ces membres doivent être chercheurs ou enseignants-chercheurs de rang A ou B.

La proposition du directeur de laboratoire est réputée acceptée si elle n'est pas dénoncée par l'EDGP ou par le doctorant dans les deux mois.

Le comité est pérenne.

Une première réunion du comité doit avoir lieu à la fin de la 2^e année de thèse, puis à la fin de chaque année avant le 20 mai.

Le comité peut-être récusé par chacune des parties ayant désigné les membres, ainsi que par le doctorant.

Co-tutelle de thèse

Principe

Les candidats à une préparation en cotutelle effectuent leurs travaux sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays intéressés. Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant. Les compétences attribuées au directeur de thèse sont exercées conjointement par les deux directeurs de thèse.

Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant les deux établissements intéressés et impliquant un principe de réciprocité. La convention reconnaît la validité de la thèse soutenue dans ce cadre.

Admission et inscription

Pour la partie française, l'étudiant devra remplir les mêmes conditions d'accès que n'importe quel étudiant qui postule en Doctorat à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1.

Pour s'inscrire, il doit remplir la convention de cotutelle, (en 3 exemplaires originaux, un pour chaque institution partenaire et le troisième pour le doctorant) qui doit être signée par chacun des intéressés [1]. Elle devra être remise à Mme Senès, responsable du service des thèses en Sciences humaines. Son dossier sera ensuite transmis au Service de la Recherche et des Publications qui le fera parvenir et signer par le Président de l'Université.

En parallèle le doctorant doit effectuer une inscription classique sur SESAME.

Le doctorant, qui postule dans les deux établissements, sera exonéré des droits d'inscription dans l'un des deux établissements suivant une procédure qui sera détaillée dans la convention.

Pour en savoir plus : <http://www.univ-paris1.fr/recherche/doctorat/etudes-doctorales/sinscrire-en-these/cotutelle-de-these/>

[1] Président de l'Université de Paris1 et de l'établissement de rattachement, Directeur de Thèse et Directeur de l'Ecole Doctorale de l'Université de Paris1 et de l'établissement de rattachement et enfin le doctorant.

Procédure

Aucun délai n'est prévu pour la signature de la convention de cotutelle mais elle intervient en général durant la première année d'inscription. Cette étape est souvent très longue car six signatures sont requises (trois dans chaque pays). Le document doit être établi en six exemplaires.

Le modèle de convention proposé par l'Université de Paris-1 n'est pas strictement obligatoire dans la mesure où la convention est le résultat d'un accord entre les deux établissements partenaires.

Cette convention peut être bilingue, chaque article étant successivement rédigé dans les deux langues ou bien la convention faisant l'objet d'une version en français et d'une version en langue étrangère.

Pour les conventions passées avec les universités italiennes, le modèle exclusif est à télécharger sur le site de l'université franco-italienne.

Pour les conventions passées avec la Suisse et le Québec (Canada), il convient de se procurer auprès des établissements concernés les conventions déjà établies avec des universités françaises.

Attention à ne pas confondre codirection - les deux directeurs de thèse appartiennent à un ou deux établissements français - et cotutelle - chacun des directeurs de thèse appartient à un établissement d'un pays différent -.

Déroulement de la thèse et soutenance

La préparation de la thèse s'effectue par période alternative dans chacun des deux établissements.

Evidemment, cette durée est répartie en fonction des exigences scientifiques et des conditions de préparation de la thèse. La durée minimale ne doit pas être inférieure à un semestre.

La durée habituelle d'une thèse en cotutelle est de trois ans mais, sur demande motivée de l'étudiant, une dérogation d'un an peut être accordée par le chef d'établissement, après avis du directeur de thèse et de l'école doctorale (faire une demande d'avenant dans ce cas de figure).

La thèse donne lieu à une soutenance unique reconnue par les deux parties. A l'issue de cette soutenance, le doctorant reçoit deux diplômes : le diplôme de doctorat de l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne et celui de l'établissement partenaire.

La langue dans laquelle est rédigée et soutenue la thèse est définie par la convention conclue entre les établissements contractants. Lorsque cette langue n'est pas le français, la rédaction est complétée par un résumé substantiel en langue française.

[Retour haut de page](#)

Modalités d'inscription / réinscription / dérogation

Modalités d'inscription en thèse en 1ère année de thèse

Le dossier de candidature doit être déposé à l'ED de Géographie de Paris 1 entre le 1er septembre et le 31 octobre par la personne chargée de la formation doctorale à l'UMR AUSser.

Il comprend les pièces suivantes :

- Fiche de renseignements complétée
- Formulaire Avis motivé du directeur de thèse et de la directrice de l'équipe de recherche de rattachement *AHTTEP* de l'ENSA Paris-la Villette
- Formulaire de pré-admission signé par le directeur de thèse et la directrice de l'UMR AUSser
- Curriculum vitae détaillé
- Copie des relevés de notes et diplôme(s), traduction le cas échéant
- Projet de thèse (problématique, hypothèses de recherche, programme d'enquête, bibliographie, etc...) :


- pour titulaire d'un Master spécialité recherche français avec la mention Très Bien et Bien : le projet de thèse sera de 6 à 7 pages
- pour le titulaire d'un Master spécialité recherche mention assez bien, Master spécialité professionnelle mention Bien ou Très Bien, de diplômés étrangers, d'équivalence de Master : le projet de thèse sera de 25 pages au moins
- Formulaire de déclaration initiale de la thèse en préparation signé par le directeur de thèse

Tout dossier incomplet sera refusé (possibilité de le représenter l'année suivante).

La Commission d'admission de l'Ecole doctorale se réunit en novembre. Tous les projets de thèse sont lus, si le projet est insuffisant en qualité, la demande d'entrée en thèse est refusée même si l'étudiant à une bourse.

Tous les dossiers sont étudiés en Commission d'entrée en doctorat, notamment la faisabilité de la thèse dans un temps raisonnable de 3 à 4 ans, le caractère d'innovation du sujet, l'adéquation entre le sujet et les spécialités scientifiques du directeur de recherches doctorales.

La Commission des doctorats refusera les demandes d'inscription ne présentant pas les critères nécessaires à l'aboutissement de la thèse.

 dossier de candidature 2016-2017

 Charte des thèses

Après acceptation en 1ère année de thèse, l'étudiant doit s'inscrire à l'Université de Paris 1 et remplir le formulaire intitulé "fiche individuelle du doctorant"

A la fin de la 1ère année, en septembre, le doctorant doit faire son rapport d'avancement de thèse sur le formulaire en ligne de l'Université de Paris-1 Sorbonne.

Modalités de réinscription

La réinscription en 2ème et 3ème année se fait en ligne directement sur le site de l'Université de Paris-1 Sorbonne.

En fin de 2ème année, le doctorant doit organiser entre septembre et décembre une réunion avec son directeur de thèse, le directeur du laboratoire, et s'il existe, toute ou partie du comité de thèse ou le codirecteur. Il s'agit de faire le point sur l'état des travaux réalisés et sur l'organisation de la suite en prévision de la soutenance qui doit avoir lieu en 3ème année ou au plus tard à la fin de la 4ème année. Suite à la tenue de cette pré-soutenance, tous les membres présents rédigent et signent un rapport d'une dizaine de ligne . Ce compte rendu sera joint à la demande de dérogation en avril/mai de la troisième année de doctorat. En fin de deuxième année, en septembre, le doctorant doit également faire en ligne son rapport d'avancement de thèse et un rapport de ses activités de recherche.

Modalités de la demande de dérogation

La thèse est un travail de recherche qui se déroule sur 3 ans maximum.

Exceptionnellement, des dérogations pourront être accordées lors d'une commission de l'Ecole doctorale. Elles doivent être demandées avant le 20 mai de chaque année. La commission de dérogation a lieu au tout début juin. Une demande de dérogation ne vaut pas acceptation de la commission, deux dossiers détaillés doivent être fourni sur l'avancée de la thèse (voir ci-après).

La dérogation de 4ème année est conditionnée par le parcours doctoral effectué et l'avancement de la thèse. Une cinquième année pourra être sollicitée sans assurance de son obtention. Les salariés à temps complet,

non financés pour la thèse pourront préparer la thèse à temps partiel sur six années maximum. Ils devront respecter la procédure de dérogation.

A défaut de demande de dérogation, le doctorant ne pourra pas se réinscrire en septembre. La carte d'étudiant 2015/2016 permet de soutenir jusqu'au 15 décembre 2016. Le dépôt de thèse doit se faire 2 mois avant la date de soutenance.

La procédure de demande de dérogation est à engager dès la fin mars, pour transmission des dossiers avant le 20 mai.

Les doctorants qui souhaitent une dérogation doivent très rapidement demander un rendez-vous à leur directeur de thèse dans le but d'obtenir une lettre motivée de celui-ci.

La procédure est la suivante. Il faut constituer deux dossiers : un dossier numérique et un dossier papier.

Dossier numérique

Il faut remplir les 3 formulaires en ligne :

- Demande de dérogation de l'ED
- Activités du doctorant
- Rapport d'avancement de thèse

Dossier papier

Il est constitué par une lettre motivée écrite par le directeur de thèse accompagnée :

- des photocopies des justificatifs de présence aux ateliers, aux séminaires
- des copies des publications, des justificatifs de participation aux colloques et autres sont à agraffer avec la lettre du directeur de thèse (à mettre sur le dessus, et indiquer en haut à droite votre nom et prénom en lettre majuscule et l'email du doctorant).
- la photocopie du compte rendu de la réunion de fin de deuxième année (pré-soutenance)
- le calendrier permettant d'achever la thèse et fournir le plan de la thèse

Pour les 6ème années, il faut fournir les écrits de la thèse au jour de la demande de dérogation sous forme papier (impression brouillon en noir et blanc).

L'ensemble (numérique et papier) doit être envoyé ou déposé complet à l'Ecole doctorale de géographie de Paris.

[Retour haut de page](#)

Obligations des doctorants

La participation aux activités de l'Ecole doctorale est essentielle car l'autorisation de soutenance de thèse est subordonnée à six obligations minimum dont la cinquième après la soutenance qui conditionne la délivrance du diplôme :

- avoir communiqué au moins une fois dans un colloque international en France ou à l'étranger,
- avoir publié au moins une fois dans une revue scientifique à comité de lecture
- avoir participé à un atelier (minimum) de formation de l'Ecole doctorale.
- réunion de fin de deuxième année, le compte rendu doit être fait et signé durant cette réunion (DR de thèse, DR labo, un/des membre(s) du comité de thèse, doctorant(e).
- remplir les formulaires

- Après la soutenance, le docteur devra remplir les deux formulaires concernant ses publications et son devenir : formulaire de publications ; formulaire de devenir

[Retour haut de page](#)

Soutenance de thèse

Le directeur de thèse constitue la liste des membres du jury, remplit les documents de soutenance, fixe une date, trouve une salle pour la soutenance.

Mme Sénès, responsable du service des thèses de l'Université Paris-1 est l'interlocuteur privilégié de la soutenance. Mme Bourgon, responsable recherche à l'ENSA Paris-la Villette, et Mme Christine Belmonte, chargée de la formation doctorale de l'UMR AUSser sont associées à l'organisation de la soutenance de thèse.

Le dépôt de thèse doit avoir lieu 2 mois avant la date de soutenance. Les rapporteurs doivent envoyer leur rapport 3 semaines avant la date de soutenance au service des thèses de l'université qui gère la soutenance de thèse.

Le service des thèses de l'université de Paris 1-Sorbonne envoie à l'Ecole doctorale de géographie de Paris : la composition du jury de soutenance et les comptes rendus des deux rapporteurs de pré-soutenance. Le Directeur de l'Ecole doctorale examine la conformité de la liste des membres du jury et accepte ou refuse sa composition. Le Directeur de l'Ecole doctorale autorise ou refuse la soutenance au vue des pré rapports et du dossier du doctorant faisant la preuve qu'il a satisfait aux obligations de l'Ecole doctorale (colloques, publications, participation aux enseignements).

Le financement de la soutenance concerne d'une part l'université et d'autre part l'unité de recherche (laboratoire). L'Ecole doctorale donne une subvention pour chaque soutenance à l'unité de recherche du doctorant.

Pour obtenir plus d'information concernant la procédure de soutenance, rendez-vous sur le site de l'Université Paris-1 : Service des thèses de Sciences Humaines

[Retour haut de page](#)

Contacts

Contacts à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Candice Zaninetti

Responsable administrative de l'école doctorale de Géographie de Paris 1

Adresse : 191, rue Saint Jacques 75005 Paris

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h, bureau 110

Tél : 01 44 32 14 80

e-mail : candice.zaninetti@paris-sorbonne.fr

Dominique Senès

Responsable du service des thèses de l'Université Paris-1

Adresse : 17 rue de la Sorbonne - 75005 Paris

Tél : 01 40 46 27 67

e-mail : rathessh@univ-paris1.fr

Contact à l'UMR AUSser 3329

Christine Belmonte

Responsable de la formation doctorale de l'UMR AUSser

Adresse : ENSA Paris-Belleville - 60 bd de la Villette - 75019 Paris

Tél : 01 53 38 50 60

e-mail : belmonte.ensapb@gmail.com
